

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2016

Le quatre octobre deux mille seize à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Louis ZOBÈÏDE, Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOPF, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Florence SCHWARTZ, Christophe FURST, Corinna BUISSON, Tania MUHLMAYER, Benoît GSELL, Christian JAEG et Marie-Paule MULLER

Absents excusés : Bernard BOUTONNET, Sonia SCHMIDT, Frédéric OSTERTAG, François LARDINAIS, Nathalie VAN THOM, Eric VILMAIN et Guy RIEFFEL (procuration donnée respectivement à Tania MUHLMAYER, Jacky WOLFARTH, Bruno LEFEBVRE, Christophe FURST, Lucienne GILG, Christian JAEG et Marie-Paule MULLER), Claude WEIL et Marie-Claude PARON

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2016
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Mission d'assistance en urbanisme par l'ATIP pour la mise à jour des servitudes d'utilité publique du PLU*
 - b) *Mission d'assistance en urbanisme de l'ATIP pour la modification n° 1 du PLU*
- 5) Projet de statut départemental relatif à l'ouverture des exploitations commerciales les dimanches et jours fériés
- 6) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents, la représentante de la presse et le fidèle auditeur.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Mercredi 5 octobre à 18h00 à la salle des sports : commission des sports et utilisateurs des installations sportives
- Mardi 11 octobre à 19h00 : commissions réunies
- Jeudi 13 octobre à 19h00 à la salle des fêtes : remise des prix du concours des maisons fleuries
- Samedi 15 octobre à 11h00 : vernissage des journées d'octobre
- Dimanche 16 octobre : animation au centre-ville par l'UCAB dans le cadre des Journées d'Octobre
- Vendredi 21 octobre à la médiathèque : spectacle de contes dans le cadre du festival VOOLP
- Samedi 22 octobre à la salle des fêtes : bourse aux armes de la Laurentia
- Samedi 29 octobre à la salle des fêtes : Think Lloyd en concert
- Lundi 31 octobre au cinéma Rex « la nuit du frisson » (Halloween)
- Mardi 1^{er} novembre à la salle des fêtes : puces du Lion's Club
- Samedi 5 novembre à la salle des fêtes : loto de l'ASB
- Samedi 5 novembre en matinée : opération nettoyage du plan d'eau par les plongeurs et abords
- Lundi 7 novembre à 20h00 au Musée WÜRTH, réunion d'information pour les conseils municipaux relative à la fusion précédée d'une visite du musée à 19h00 (invitation à suivre
- Mardi 8 novembre : conseil municipal

2) *Commissions réunies*

Les conseillers sont invités à une séance de commissions réunies à l'issue du conseil

2) **Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :**

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- M et Mme Antoine KUHN, , pour une maison d'habitation, sise 8 rue du Donon
- SCI DEDE, représentée par M Emrah DEDE, pour une maison d'habitation, sise 3 rue des Fileurs

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2016 est **adopté** par 24 voix pour (3 abstentions : Jean-Marc SAAS, Daniel WALDVOGEL et Corinna BUISSON pour absence à la séance)

4) AFFAIRES D'URBANISME ET TRAVAUX

a) Mission d'assistance en urbanisme pour la mise à jour des servitudes d'utilité publique du PLU

Le maire rappelle à l'assemblée que la ville de BENFELD a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30/06/2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
- l'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- la tenue des diverses listes électorales,
- l'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2016 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'appui relative à la mise à jour de l'annexe relative aux servitudes d'Utilité Publique (SUP) du plan local d'urbanisme de BENFELD.

Cette mission d'appui porte sur la procédure de mise à jour des annexes relatives aux SUP du PLU de Benfeld liée à l'inscription au titre des monuments historiques de l'ancien Relais de Poste à chevaux et de la Synagogue rue de la Dîme correspond à deux demi-journées d'intervention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes ;

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

après en avoir délibéré

approuve

la convention relative à la mission d'accompagnement technique en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération concernant la procédure de mise à jour de l'annexe relative aux Servitudes d'Utilité Publique (SUP) du plan local d'urbanisme de BENFELD :

- **AC1 relative à l'inscription au titre des monuments historiques de l'ancien Relais de Poste à chevaux**
- **AC1 relative à l'inscription au titre des monuments historiques de la Synagogue rue de la Dîme**

correspondant à deux demi-journées d'intervention

prend acte

de ce que par décision du comité syndical de l'ATIP, la contribution à la demi-journée s'établit actuellement à 300 €.

dit que

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat- Erstein

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

adopté à l'unanimité

***b) Mission d'assistance en urbanisme pour la modification
n° 1 du PLU***

Le maire rappelle à l'assemblée que la ville de BENFELD a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30 juin 2015

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
- l'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- la tenue des diverses listes électorales,
- l'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2016 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en urbanisme suivante : Modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme ; mission correspondant à **22** demi-journées d'intervention

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015
- Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Après en avoir délibéré

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

approuve

la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

correspondant à **22** demi-journées d'intervention

prend acte

du montant de la contribution 2016 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

dit que

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
- Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat- Erstein

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

adopté par 26 voix pour et une voix contre (Christian JAEG)

Monsieur Christian JAEG estime que cette procédure n'est pas appropriée, le terrain concerné étant inadapté à l'accueil des gens du voyage, compte tenu des contraintes environnementales et des problèmes sanitaires pouvant avoir des conséquences sur la nappe phréatique. Un autre endroit plus adapté devrait être proposé.

Le maire rappelle que la discussion sur l'implantation et la réalisation de l'aire d'accueil n'est pas à l'ordre du jour, la compétence relevant de la communauté de communes. La ville de Benfeld ayant la compétence en matière d'urbanisme doit mener la procédure de modification du PLU à intervenir, le conseil municipal étant amené à se prononcer à la fin de celle-ci. Il s'agit prou le moment uniquement de confier à l'ATIP une mission d'assistance pour mener à bien cette procédure de modification.

***5) Avis sur le projet de statut départemental relatif à
l'ouverture des exploitations commerciales les dimanches
et jours fériés dans le Bas-Rhin***

Mme nathalie GARBACIAK, maire-adjoint, informe l'assemblée que les 2 départements du Rhin se sont engagés, en étroite concertation avec les services de l'Etat, dans une démarche de modernisation du statut départemental sur le repos dominical dans le commerce, qui date de 1938 hors ville de Strasbourg, devenu obsolète au regard des nouvelles pratiques sociétales.

Cette matière est régie par le droit local alsacien-mosellan, qui déroge aux règles applicables au reste de territoire français.

Le Président du Conseil Départemental a souhaité connaître l'opinion des partenaires socio-économiques sur le projet de statut départemental sur le repos dominical dans le commerce (voir note en PJ), même si dans la procédure définie par le Code de travail, un tel avis n'est pas requis.

Pour ce motif, le département a sollicité l'avis des communes du Bas-Rhin, en complément de l'avis de l'Association des Maires du Bas-Rhin.

Un tel avis, non prévu formellement, peut prendre toute forme, y compris un avis du Maire.

Une délibération du conseil municipal n'est pas obligatoire, mais n'est pas interdite. Une autre forme possible consiste en une information du conseil municipal, et un avis du maire.

Dans le cas de Benfeld, il est observé qu'un commerce à prédominance alimentaire pourrait être impacté par ce nouveau statut.

En effet le magasin Norma, qui a plus de 400 m² de surface de vente, qui est ouvert actuellement, ne pourrait plus ouvrir le dimanche matin.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Mme Nathalie GARBACIAK, maire-adjoint,

vu le code du travail et notamment les articles L3134-1 et suivants,

vu le CGCT et notamment les article L2121-29 et L2541-12

vu le projet de statut départemental sur le repos dominical dans le commerce transmis le 2 septembre 2016,

considérant

- qu'il est de l'intérêt général d'apporter une clarification à l'ouverture des commerces les dimanches et jours fériés
- qu'il y a lieu de favoriser la sauvegarde du commerce à dominante alimentaire
- qu'il y lieu de préserver autant que possible le repos dominical

émet

un avis favorable au projet de statut départemental relatif à l'ouverture des exploitations commerciales les dimanches et jours fériés dans le Bas-Rhin

adopté par 24 voix pour et 3 abstentions (Jean-Jacques KNOPF, Guy RIÉFFEL et Marie-Paule MULLER)

Monsieur Jean-Jacques KNOPF estime qu'il n'est pas souhaitable d'autoriser les ouvertures les dimanches et jours fériés pour respecter le repos dominical

Questions, constats et propositions du groupe «Une nouvelle dynamique pour Benfeld»

En fin de séance, le maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire de deux questions ou propositions reçues en mairies, dont Monsieur Benoît GSELL donne lecture et apporte les réponses comme suit :

- 1) *La circulation routière actuelle au débouché de la rue de Luxembourg sur la rue Rohan constitue une anomalie et une situation dangereuse. Compte tenu de la quasi impossibilité de respecter cette priorité, due aussi au trafic intense des véhicules qui circulent sur la rue Rohan et à la demande de nombreux benfeldois et usagers de la route en général, nous proposons et demandons la mise en place d'un STOP, plus approprié à la situation.*
- 2) *La sortie des élèves des écoles primaires et maternelles Rohan occasionne des désagréments journaliers aux riverains les plus proches :*
 - *Stationnement anarchique, obstruant la circulation et les sorties de garage*
 - *Circulation dangereuse, excès de vitesse*
 - *Stationnement de voitures et de personnes pour des durées pouvant atteindre une heure, ceci avec jets journaliers de mégots de cigarette*

Nous demandons que la commission de sécurité se saisisse de ces éléments en mettant en place par exemple :

- *Une rentrée échelonnée des élèves*
- *La mise en place d'un arrêté municipal interdisant de fumer dans un périmètre déterminé devant l'école Rohan (périmètre à définir)*

Les riverains sont partie prenante de toute réunion organisée par la commission à ce sujet

Ces deux questions ont un point commun ; elles relèvent toutes les deux de la compétence d'une commission existante.

Je m'interdis donc d'y répondre car cela rendrait caduc l'existence même des commissions et leur important travail d'échange et de réflexion fournis durant le mandat.

Les conseillers qui siègent dans les commissions répondront donc aux questions.

Cependant, je vous rappelle que de très nombreuses autres questions sont à chaque fois posées en toute discrétion mais au moment opportun, à savoir lors des réunions de commission par les membres présents.

Je remercie les élus qui participent régulièrement au travail en commission. Je rappelle également que seuls les élus peuvent siéger, sauf invitation nominative d'une tierce personne, à l'initiative du président de la

commission. Ce n'est qu'à la fin de ce processus que des réunions avec les riverains ou administrés peuvent être organisées.

Monsieur Christian JAEG considère que ces points relèvent de la compétence du conseil municipal et ne voit pas en quoi la discussion pourrait être ouverte en séance publique

6) RAPPORT DES COMMISSIONS

Mme Stéphanie GUIMIER informe que la commission culturelle s'est réunie le 15 septembre dernier.

Le premier point à l'ordre du jour concernait l'exposition d'art et d'artisanat « des Journées d'Octobre ». Pour la 3^e année, un thème culturel annuel est suggéré aux artistes, comme le fil conducteur d'une exposition à chaque fois renouvelée. Pour cette édition 2016, c'est le thème de l'être humain qui sera décliné par nombre d'entre eux, thème déjà travaillé par les enfants lors du Jeudi des Arts.

Lors de cette réunion, le choix graphique de l'édition 2016, les horaires d'ouverture et les créneaux d'accueil du public scolaire ont été validés, ainsi que les différents supports de communication. De véritables projets artistiques se sont mis en place à l'occasion de ces Journées d'Octobre, avec des artistes, mais aussi avec l'Association des Paralysés de France, pour un projet au-delà du handicap, qui réunit plusieurs générations autour d'une production commune sur le thème du « corps dans tous ses états ».

L'association Laurentia de Benfeld s'est proposée pour assurer une buvette à l'entrée de l'exposition, samedi après-midi et dimanche, ainsi qu'une petite restauration dimanche midi.

Les conseillers sont tous invités au vernissage de l'exposition, samedi 15 octobre à 11h et sollicités pour prendre un tour de garde de surveillance de l'exposition.

En second a été abordée la programmation pendant la période de Noël, avec un concert de flûte de pan et orgue le samedi 10 décembre, le concert des Benfeldois « Benfeld chante Noël » le dimanche 18 décembre, ainsi que le concours de bredele.

Pour illustrer le Calendrier de l'Avent installé sur le parvis de l'église, la commission culturelle a proposé de lancer un concours de dessin sur le thème « Invente un nouveau personnage pour Noël ». Comme l'an passé, chaque soir avant l'ouverture de la fenêtre sera proposée une petite animation. Un appel est lancé à tous les conseillers qui seraient prêts à participer à cette animation.

Enfin, le thème culturel choisi pour l'année 2017 sera celui des animaux.

Mme Mona PAJOLE informe l'assemblée que suite aux différentes discussions passées et aux problématiques liées aux incivilités et rassemblements de jeunes causant des nuisances aux riverains, la création d'un groupe pluridisciplinaire regroupant tous les acteurs potentiellement concernés a été envisagé.

Une première réunion avec la participation de représentants de la communauté de communes, de la mission locale de Sélestat, de l'animation jeunesse, du collège, du Conseil Départemental (assistante sociale et référent), le psychologue scolaire, la gendarmerie, OPUS 67, DOMIAL a été organisée le 26 septembre dernier.

L'objectif est d'identifier les familles et les jeunes concernés et faire un travail de fonds en coordination avec tous les acteurs concernés. Contact a également été pris avec une structure identique existant à Erstein depuis plusieurs années.

La prochaine réunion a été fixée au 21 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h45.